

Envoyé en préfecture le 02/05/2025

Reçu en préfecture le 02/05/2025

Publié le

ID : 005-200049203-20250429-2025_21CS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2025

OBJET : 2025-21CS TE05

Création de la commission énergie hydrogène

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	26
Nombre de membres présents en distanciel	5
Nombre de voix délibératives	32
Nombre de pouvoir	1
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	33
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	10-04-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, BOREL David, GOURY Dominique, AUBERT Daniel, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, CHALLOT Serge, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, MAGNE Jean Claude, SEMIOND Philippe, AUBEPART André, CHEVAL Jérôme, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, VERRIER Jean Luc, DURAND Christian.

Etaient en distanciel : CHANFRAY Corinne, SALETTI Hélène, TARDY Lionel, BETTI Alain, MILLE SCHAACK Françoise.

Pouvoir : ARNAUD Jean Michel a donné pouvoir à MIOULANE Louis.

Soit onze collègues représentés par trente-et-un délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, PRAT Jean Denis, LAURENS Alain, BRIOLLE Jean Pierre, VERBAUWEN Marie Josèphe, SANCHEZ Alain, FRISON Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, LEMONNIER Kévin, BOREL Daniel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, SAUMONT Catherine, CESTER Francis, VANNIER Olivier, BACHENET Claude, VOLLAIRE Pierre.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances, SAGNOL Charlène, Chef de projet innovation ; RICOU Audrey, Gestionnaire secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud, EMOND Ludovic, Responsable agence Centre.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2025-21CS TE05

Création de la commission énergie hydrogène

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu le plan stratégique « Le SyME face au changement climatique » adopté le 26 juin 2015 par délibération n°2015-10AG.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat, le règlement intérieur fixe les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des différentes Commissions ;
Conformément à l'article 40 du règlement intérieur du SyME05, le Président rappelle à l'Assemblée que le syndicat peut créer une commission interne dont il définit les compétences ;

Le Président expose :

Le vecteur hydrogène est présenté comme le challenger des solutions climats depuis la COP21, et au vu de l'adaptabilité face aux nouveaux enjeux que posent les productions d'énergies renouvelables, le comité syndical avait décidé d'intégrer dans les statuts du Syndicat, en 2023, la compétence hydrogène.

Afin de poursuivre la réflexion sur de nouvelles solutions énergétiques durables, essentielles pour nos territoires, et d'étudier dans quelle mesure et sous quelles modalités cette compétence pourrait être concrètement développée, il est proposé de créer une commission Hydrogène composée d'élus du Syndicat, d'élus extérieurs au syndicat qui ont une expérience à lui apporter et de membres experts.

Conformément au règlement intérieur du Syndicat, le Président sera membre de droit et présidera les débats. En cas d'empêchement du Président, M. Jean Pierre Claezman, 5ème Vice-Président, en charge de la transition énergétique, aura pouvoir du Président pour convoquer et présider la commission.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

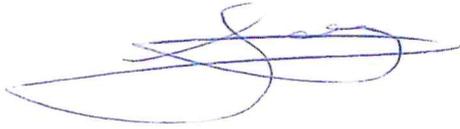
- **Créé** une commission Hydrogène en charge de l'analyse et de l'étude de la mise en place de cette compétence,
- **Fixe** le nombre de membres de la Commission à 16 membres répartis de la façon suivante :
 - 9 représentants du comité syndical,
 - 1 représentant par chambre consulaire (chambre du commerce et de l'industrie, chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat)
 - 1 représentant de la fédération du bâtiment et des travaux publics,
 - 3 représentants de collectivités extérieures.

Sont donc désignés à la Commission :

- DOU Jean Claude,
- CHANFRAY Corinne,
- VOLLAIRE Pierre,
- BRIOULLE Jean Pierre,
- EYSSERIC Serge,
- GOURY Dominique,
- CLAEYMAN Jean Pierre,
- MAGNE Jean Claude,
- ARNOUX Frédéric,
- 1 représentant de la chambre du commerce et de l'industrie des Hautes-Alpes,
- 1 représentant de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes,
- 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat,
- 1 représentant de la fédération du bâtiment et des travaux publics des Hautes-Alpes,
- MARTINEZ Gérard,
- MARTIN Jean Pierre,
- PINET Florent.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président,
Jean Claude DOU